

EPIGRAPHE

Là où l'opinion publique cesse de fonctionner normalement, c'est là que la paix est en péril.

Pape Pie XII

DEDICACE

A mes parents Lombelo Lombenga et Nselike Mputu

A mon épouse Yollande Balebo

A mon fils Trésor Lombelo

A mes filles héliane- Lombelo et Rosemine- Lombelo

A mes frères et sœurs utérins

Aux familles Nsambi et Nselike.

REMERCIEMENTS

Le cycle de licence constitue une période complexe, variée et contraignante à laquelle nous sommes appelés à rédiger un mémoire.

Cette œuvre couronne la fin de notre cycle de licence à l'Université Pédagogique Nationale et, la tradition veut que nous puissions remercier les personnes qui ont su contribuer à l'élaboration de cette étude.

Notre Recteur, le Professeur Edouard Tshisungu, ainsi que toutes les autorités académiques et administratives qui ont rendu possible l'exercice des activités pendant toute la durée de nos études méritent considération et reconnaissance. Au doyen de la faculté des sciences sociales, Administratives et politiques, Monsieur Kabwita Kabolo Iko, qui s'est déployé, et cela malgré ses multiples occupations, pour la direction en vue de la réalisation de ce mémoire, nous disons merci et vous méritez à jamais notre estime et attachement.

Monsieur John Lombelo Lombenga, attaché de recherche, a apporté sa pierre scientifique comme co-directeur à cette œuvre, nous lui sommes reconnaissant.

Que tous nos collègues de promotion qui ont su contribuer de diverses façons à cette œuvre trouvent ici notre gratitude.

Nous remercions également les personnes qui ont contribué financièrement, matériellement et moralement en vue

de la réalisation de la présente, nous citons : Lombelo Lombenga, Nselike Mputu, Willy-Nselike, Helène-Nselike, Maka-Firmain, Martin-Ngoy, Reagan, Bola, Papin-Nselike, Rostand-Lombelo, Lombe-Nkuli, Mbili-Nselike, Afi-Epotu, Nancy-Mpembe, Mima-Bosombo, Brugitte-Beketi, Gina-Masampu, Nanette, Lili-Bootto et Yollande-Balebo

Cette reconnaissance concerne enfin les hommes de Dieu qui ont prié pour la réussite de nos études et toute autre personne dont le nom n'a pas été cité ici leur apport ne sera jamais oublié.

INTRODUCTION

Notre travail s'intitule : Bilan des opérations de maintien de la paix de l'ONU en Afrique de l'Est: perspectives pour la Somalie. L'essentiel du travail introduit et conclu a été exploité en ses trois grands chapitres.

La guerre, les conflits et la crise se sont déroulés en Somalie, l'autorité Somalienne accusée de passivité et d'inefficacité s'est heurté à des obstacles et difficultés qui ont paralysé le pays empêchant la vie paisible de ses habitants et ses voisins. Comme dans d'autres régions du tiers monde, les guerres quelles qu'en soient les causes constituent par leur violence un obstacle à toute tentative de développement

0.1. PROBLEMATIQUE

Les guerres ont disparu des pays riches, mais elles continuent de frapper la partie la plus pauvre de l'humanité, particulièrement l'Afrique. La concentration des activités en certains points des territoires Africains et des déséquilibres régionaux très forts créent des mécontentements, des rivalités pour les territoires et menacent la paix.

Les causes des hostilités sont diverses et causent des conséquences néfastes et beaucoup d'entre elle s'expliquent par la tyrannie ou l'injustice sociale. Les rivalités Pour des territoires sont souvent occasionnées par des étrangers, ont néanmoins leurs origines dans des situations locales. Certaines classes sociales les exploitant à leur profit.

Elles causent des ravages qu'elles n'apportent des solutions. Des crises, conflits et guerres qui s'en sont déroulés en Somalie ont provoqué des conséquences touchant et menaçant les secteurs, autorités et institutions établies du pays par la population et menaçant les secteurs du pays, autorités et institutions établies et population.

L'Ethiopie a profité de son armée forte et organisée pour conquérir la Somalie. Cette période agitée et chaotique à incité l'O.N.U d'intervenir e n vue de maintenir la paix en Somalie. Nous avons exploité l'apport Onusien en vu de stabiliser la Somalie et l'avons évalué.

02. HYPOTHESE DU TRAVAIL

L'ON.U. a intervenu en Somalie, ce pays de la corne Africaine, qui à lui seul était incompetent ou incapable de résoudre les conflits, crises et guerres ayant submergé le pays. Pour mettre fin aux hostilités et pacifier le pays, l'ON.U a apporté les moyens et stratégies en vue d'y parvenir. Cette action mandatée a été évalué. Pour ce faire :

- ✓ Les organismes régionaux africains ont, si tôt, intervenu en diminuant les risques d'intervention des organisations étrangères (internationales) en Somalie. Cette intervention fut manifeste et complète.
- ✓ L'action Onusienne est isolée et sectorielle.
- ✓ Le bilan des opérations de maintien de paix en Somalie, par l'ON.U. s'est avéré insuffisant ;
- ✓ Une revisitation et requalification de l'action onusienne en Afrique, continent à problème, se veulent impérieuse et anticipative de toute opération, cela en vue d'une action ultérieure intégrée, efficace, durable et développementale, cas de la somalie. Cette revisitation coopère avec la vision de la prise en compte de la gestion rationnelle et efficace de la chose somalienne, Africaine en vue d'installer une autorité efficace reconnue et qui contrôle le territoire pour le bien et la stabilité de la population et de ses voisins.

0.3. CHOIX ET INTERET DU SUJET

La guerre, crises et difficultés sévies en Somalie, en regard à la solidarité africaine, interpellent et rencontrent l'attention du jeune étudiant congolais que je suis. Notre œuvre se veut analytique en vue d'en déceler les causes et propose des pistes des solutions au sort Somalien.

Ouvrir une recherche, en servant d'exemple, chaque fois qu'un pays africain est affecté car on ne peut s'en passer.

Mieux connaitre l'ON.U et le bilan d'un tel organisme dans des conflits Africains apporte toujours de la matière et aide à s'en servir.

04. DELIMITATION DU SUJET

Ce travail se focalise sur le bilan des opérations de maintien de paix de l'ON.U en Somalie pour une simple raison : la recherche de la paix et la sécurité nationale de la maintenance de la paix cherchée et celle de la sécurité nationale.

En effet, notre étude porte sur le vœux de création des grandes sociétés de transformations ou création d'emploi, une paix et sécurité sûres pour faire face aux difficultés chroniques que rencontrent la population de l'Est Africaine, précisément celle de la Somalie .

C'est grâce à l'apparition de l'OSUSOM et l'AMISON que la Somalie s'écarte un peu de la souffrance et l'incapacité de ses dirigeants.

0.5. METHODES ET TECHNIQUES UTILISEES

Pour parvenir aux résultats, nous avons procédé à la récolte des données en utilisant les méthodes et techniques scientifiques suivantes :

- ✓ Descriptive ;
- ✓ Analytique ;
- ✓ Comparative et historique ;
- ✓ Rétrospective ou documentaire.

0.6. DIVISION DU TRAVAIL

Les articulations ayant constitué l'architecture de notre travail sont les suivantes :

Chapitre I. L'ONU comme instrument de pacification, avec deux (2) sections dont :

- ✓ Le règlement pacifique des conflits.
- ✓ Le rôle de l'ONU dans l'élimination des causes des conflits.

Chapitre II. L'action opérationnelle de l'O.N.U. pour la paix en Somalie.

Deux sections :

- ✓ L'échec initial et l'échec de l'union pour le maintien de la paix.
- ✓ La stratégie de la paix et l'assistance à la paix.

Chapitre III le bilan et perspectives d'avenir de l'O.N.U pour la paix en Somalie, avec trois (3) sections dont :

- ✓ La présentation de la Somalie et de l'O.N.U. ;
- ✓ Les crises, conflits et difficultés en Somalie ;
- ✓ Les formes d'aide et les organismes participants.

CHAPITRE I : L'ON.U. COMME INSTRUMENT DE PACIFICATION

L'ON.U actionne comme un catalyseur du changement à travers le monde.

L'ON.U s'est accaparé, en ce 21^e siècle, de rôle que revenait autrefois aux Etats, aux secteurs privés, ONG et organismes multilatéraux qui consistent à collaborer étroitement aux problèmes qui se posent dans la planète.

L' O.N.U s'attaque, au niveau le plus élevé aux problèmes posés par les conflits d'origines diverses pour l'établissement de la paix en utilisant des moyens diplomatiques afin de convaincre les parties engagées dans les conflits à cesser les hostilités et les inviter à négocier en vu de régler le différend.

L'O.N.U recourt aux solutions militaires.

SECTION I : LE RÈGLEMENT PACIFIQUE DES CONFLITS

Le règlement des conflits, l'organisation des nations unies impose son action pour éliminer les conflits à travers ces nations en difficulté et présente le procédé de pacification de la vie internationale le plus classique.

La théorie du règlement pacifique des conflits comme moyen d'assurer la paix internationale qui repose sur la conviction que la guerre est une méthode employée par les Etats pour vider les désaccords, et la guerre perd toute raison d'être. Le règlement pacifique consiste à dégager les compromis

acceptable par les parties ou à appliquer le droit existant, qu'il demande que l'une des parties crée pour abandonner ses objectifs initiaux avec ou sans compensation.

Ces simples remarques suffisent à montrer que d'une part l'extrême difficulté de prendre en considération un règlement pacifique à un règlement par la force dans le cas où une des parties est prête à aller jusqu'au bout, c'est-à-dire jusqu'à un affrontement armé pour obtenir la satisfaction de la complexité d'un problème posé, qui ne serait être réduit à la mise sur pied d'un mécanisme de négociation ou d'une procédure judiciaire.¹

1.1. LE SYSTEME DE LA CHARTE

Ce système repose tout entier sur l'engagement pris par les Etats membres de régler leurs différends internationaux par des moyens pacifiques de telle manière que la paix et sécurité internationales ainsi que la justice ne soient mises en danger.

C'est là un engagement général qui concerne tous les différends internationaux, quels qu'en soient la nature, l'origine et l'objet.

Il faut entendre par là ceux qui ne concernent pas des affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'un Etat selon la fameuse formule d'après que les Etats ne sont pas obligés de soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente charte bien

¹ Michel Virally et All, organisation mondiale, éd. Hautes études internationales, 1999, Genève.

entendu, d'une organisation qui n'a pas davantage autorisée à intervenir dans des affaires.

Nous avons déjà examiné ce domaine réservé et noté que cette exception au droit de débattre de l'O.N.U avait été interprétée par sa charte.

En ce qui concerne l'obligation pour les Etats qui se soumettent à une procédure de règlement pacifique, il s'agit au contraire d'une limitation extrêmement sérieuse.

Pour avoir un bon résultat des Etats qui entendent se soustraire à une telle procédure, il faut que ces Etats doivent avoir un excellent argument juridique pour justifier son refus de se conformer aux recommandations qui lui sont adressées. L'obligation de règlement d'une part est formulée en se référant à la paix et à la sécurité internationales, et à la justice.

En revanche, le sens de la référence à la paix et précisé par l'article 33 d'après que les Etats membres ne sont tenus de rechercher la solution de ces différentes parties par des moyens pacifiques lorsque la prolongation de ceux qui menacent le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ceci montre bien que la charte ne s'intéresse qu'aux différends que lorsque l'absence d'un règlement risque de créer une situation dangereuse pour la paix internationale. En ce sens, le mécanisme de règlement des différends établis par la charte diffère de celui qui fonctionne dans le cadre de beaucoup d'organisations faisant partie du système des nations unies, telles que ; le fonds monétaire internationale (F.M.I), le G.A.T.T, et le bureau international de rendement pour le développement (B.I.R.D).

Toutes ces organisations disposent en effet des procédures auxquelles il peut-être fait recours chaque fois que surgit un différend relatif à l'interprétation ou l'application du traité sur lequel se fonde leur action ou même de règlement adoptés par elles. Le plus souvent de tels différends ne comportent aucune menace, même à terme pour la paix internationale, mais ils suivent au bon fonctionnement de l'organisation ou empêchent l'application ordonnée des règles composant le régime juridique dont elles ont la garde.

Au contraire que les engagements pris par les membres de l'O.N.U en matière de règlement pacifique ne sont qu'une pièce du système de maintien de la paix et des sécurités internationales établies par la charte.

Dans ces limites, la première obligation assumée par ces Etats est de régler leurs différends (accords, conflits) par les moyens de leurs choix dont l'article 33 (ou la charte applique sa justice selon les mauvais actes) donne une énumération sans originalité c'est-à-dire que sans négociation, enquête, médiation ; conciliation, arbitrage, règlement judiciaire, recours aux organismes ou accords régionaux ou autres moyens pacifiques. Cela peut arriver si et seulement s'ils n'ont pas réussi à parvenir à un règlement par ces moyens que les parties doivent soumettre leurs différends au conseil de sécurité.¹

¹ Michel Virally, op cit, pg 9

1.2. LE POUVOIR DE DISPOSITION

Ce cas particulier donne l'occasion de rappeler ce qui est à la fois une règle de bon sens et un principe de droit international, pour procéder à un règlement politique, il est nécessaire d'être investi d'un pouvoir de disposition des territoires et populations qui en seront l'objet.

A chaque fin d'une guerre, en raison des circonstances exceptionnelles qui résultent des événements militaires, il peut arriver que les Etats qui sont vainqueurs acquies d'un tel pouvoir sur des Territoires étrangers. Même dans ce cas, un Etat qui exerce la souveraineté territoriale en reste juridiquement titulaire, en dépit de sa défaite et nécessaire à tout changement de statut juridique sur les territoires en cause que les vainqueurs peuvent être considérés comme en droit d'agir par décision unilatérale. C'est là la pierre d'angle de toute société d'Etats souverains, elle prend en relief particulier dans le cadre d'une organisation fondée comme celle des nations unies « Sur le principe dans l'égalité souveraine de tous ses membres ».

Elle se trouve renforcée lorsque la charte de cette organisation lui assigne comme objectif de développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes. L'application de ces principes n'interdit pas seulement tout acte de disposition qui n'était pas de la volonté du gouvernement compétent, mais aussi de leur propre destin. C'est grâce aux idées de pouvoir de disposition présent dans l'idéologie de droit des nations unies qu'on a vu le développement dominant

entièrement dans toutes nations en difficulté à la matière que certains pays peuvent examiner présentement.

Il convient de vouloir s'en souvenir lorsqu'on exprime le regret que l'organisation mondiale ne dispose pas de pouvoir du plan étendu, dont le principe le plus haut de la charte s'opère à ce qu'un pouvoir de disposition soit attribué à l'organisation ait été détenu et utilisé dans le passé par d'autres Etats que le souverain territorial. Cette difficulté (qui est autant politique que juridique) a été ressentie avec assez d'intensité par les principaux bénéficiaires des mesures décidées en 1945 où l'union soviétique et la Pologne ont cherché avec ténacité l'acceptation conventionnelle de leurs conséquences par les représentants du peuple allemand. Si l'ONU ne détient pas le pouvoir de disposition ne peut donc pas être considéré comme une situation temporaire due à l'influence de développement de l'organisation mondiale et à son manque d'autorité.

La conséquence directe des principes fondamentaux sur lesquelles elle repose, ce sont donc, ces principes qu'il faudrait d'abord écarter de commencer par celui-ci de droit des péchés des peuples à disposer d'eux-mêmes pour réformer l'état de droit actuel.¹

1.3. LE REGLEMENT POLITIQUE

Dans celui-ci, l'une des limitations les moins justifiées à l'intervention de l'ONU est celle qui la retient aux seuls différends dont la prolongation est susceptible de menacer le

¹ Jean Rideau , droit à la vie collective ,2005,Paris

maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il n'est certes pas désirable que l'organisation soit saisie de problèmes trop nombreux ou trop minimes, qui pourrait plus facilement et plus rapidement être réglé ailleurs, mais l'assemblée générale ou le conseil de sécurité ne peut pas refuser de connaître d'une affaire de nature à compromettre. A savoir qu'il y a une contradiction qui a été résolue dans une affaire qui ne semblait contenir aucune menace contre la paix, l'un et l'autre de ces organes n'ont pas hésité à intervenir par exemple les conflits du statut de la province de Balzano en 1997-2000, ou les conflits entre l'argentine et l'Israël à propos de l'enlèvement d'Erichmann.

Dans ce cas le conseil de sécurité a procédé à des nombreuses enquêtes, mais généralement pas pour déterminer si les conflits des guerres constituent dont il était saisi et tombent sous le coup de la qualification formelle de la charte, et tombait sous le coup de la charte des nations unies.

Le véritable critère est celui de l'unité de l'intervention de l'organisation mondiale, c'est la raison pour laquelle dans l'ensemble le conseil de sécurité à respecter les dispositions de la charte conférant aux parties de chercher d'abord une solution par les modes classiques de règlement et de ne s'adresser à lui qui en cas d'échec.

Dans beaucoup de cas, il est tenté de recommander aux parties de procéder ainsi lorsque l'affaire était de la compétence d'un résultat de négociation en cours. Plus peut-être que le conseil de sécurité des nations unies qui avait mis au point une procédure de conciliation en désignant certains de ces membres

comme rapporteurs des affaires dont il était saisi, le conseil de sécurité et l'assemblée générale ont donné une place considérable au débat public dans une procédure qui peut conduire à des recommandations de caractère général, invitant les parties à recourir à des moyens pacifiques de leurs choix.

Il permet de mettre en lumière les appuis ou la réprobation que provoquent les thèses en présence et, ainsi de renforcer ou d'affaiblir ceux qui les soutiennent.

Et en plus, il ne facilite pas, on le sait, la formulation des termes d'un règlement. Dans ce domaine, la pratique est extrêmement riche suivant le cas où l'ONU pourrait placée, faire appel à des organes intergouvernementaux, soit à des personnalités indépendantes pour faciliter des tâches qui lui aient accordées ; dont il s'agit de :¹

Les commissions intergouvernementales

Une pratique très courante dans les premières années des nations unies a consisté, a nommé des commissions d'enquête, composées des membres du conseil de sécurité ou quelques membres de l'Assemblée générale, et chargées de réunir sur place les éléments permettant à l'organe qui les avait nommées de prendre une décision.

Ces commissions d'enquête était souvent chargées de faire des recommandations et recevoir des pouvoirs d'investigation étendus.

¹ Sylvie Belaune et André Brace, les organisations régionales Africaines, éd. Analyse des textes et documents, 1999-2009, Paris..

Les personnalités

Lorsqu'elles sont bien composées, les commissions intergouvernementales disposent d'une grande autorité politique, du faite que les solutions aux quelles elles parviendront, auront l'appui des gouvernements représentés.

Elles présentent l'inconvénient d'être souvent trop lourdes et d'être trop dépendantes pour la politique de ces gouvernements, ce qui peut les rendre inacceptable pour les parties en cause ou les amener à se diviser elles -même sur les solutions à recommander.

L'ONU fait appel toujours à des personnes plus au moins indépendantes.¹

1.4. L'O.N.U. ET L'INSTAURATION DE LA PAIX

Lors de la dernière guerre mondiale les grandes puissances ont constamment soutenu qu'ils agissent au nom des nations-unies, par une sorte de délégation que l'histoire plus que les gouvernements intéressés et leur avaient consenti.

Ils n'ont réuni leurs pouvoirs à l'organisation des nations-unies lorsque celle-ci a été établie bien qu'à ce moment au contraire, ils ont pris soin de se réserver expressément le droit et en association à leurs décisions de ce qu'ils auraient invités à le faire, comme ce fut établi par la France pour l'Allemagne et l'Autriche.

¹ Sylvie Belaune et André Brace, op cit,, pg 14

Juridiquement parlant, ce monopole fut établi par les conditions dans lesquelles fut reçu la capitulation sans conditions des vaincus et inorganisé l'occupation des territoires qu'ils contrôlaient. Ce privilège est consacré par la charte, dont se proclame expressément qu'aucune de ses dispositions ne s'appliquent à une action d'entreprise ou autorisée par les gouvernements responsables contre les anciens ennemis.

Les mesures prises à l'encontre de ces mêmes ennemis échappent totalement au contrôle du conseil de sécurité, en plus ces textes ne permettent évidemment pas aux cinq ans, agissent collectivement ou individuellement d'entreprendre n'importe quelle action contre un ancien ennemi dont vingt-ans après la fin de la guerre comme l'a soutenu un moment que le gouvernement soviétique .

En ce sens, que dans le domaine réservé de l'union pour son introduction à la paix donc l'ONU (organisation des nations-unies) n'a pas le droit de pénétrer sans y être spécifiquement autorisé. Les limitations extrêmement sérieuses, car elles sont en ordre. Tout d'abord les décisions prises par les vainqueurs dans l'exercice des pouvoirs qu'ils se sont réservés s'imposent à l'organisation mondiale comme un fait accompli qu'elle n'a pu influencer, mais dont elle doit assurer la perennité cela avait été déjà intégré dans les traités de paix réelle qui est devenue comme une gardienne du statut dans les organes de l'O.N.U c'est-à-dire que du règlement établi par les vainqueurs, de façon autoritaire au moment de sa fondation. Toute une série de dispositions particulières de traités de paix qui changeait de

missions spécifiques pour assurer l'exécution. Et cette liaison devait peser lourdement sur le destin de la société. En ce qui concerne l'ONU la situation a été assez différente du point de vue déclenchement de la guerre froide qui n'a pas permis aux vainqueurs d'aller ensemble au delà des traités de paix en Afrique et ses alliés à travers le monde.

En Afrique, c'est grâce à son instauration de paix que l'ONU a réussi un peu parce qu'ici en Afrique, il n'existe pas des pays puissants parmi les grandes puissances du monde, donc l'ONU après avoir été en échec pendant la guerre de Corée provoquée par les deux grandes puissances ; les Etats-Unis et l'URSS.¹

SECTIONS II LE ROLE DE L'ONU DANS L'ELIMINATION DES CAUSES DES CONFLITS

L'ONU (organisation des nations unies) peut rendre plus claire certaines situations génératrices des tensions et des crises en refusant de sanctionner les faits accomplis. Cette attitude n'est pas contradictoire, si on admet que l'objectif à atteindre n'est pas d'enterrer n'importe quel règlement qui met un terme à une crise, même si qu'elle soit provisoire, mais que ça soit bien faite et que l'on peut avoir un règlement durable qui puisse être acceptable sincèrement par toutes les parties concernées.

¹ Daniel Noin, préservation des conflits Internationaux, S.E, 2008, Paris

II.1. LE ROLE DE L'O.N.U

Dans des hypothèses citées ci-haut, l'organisation des nations unies a comme rôle de ne peut-être que maintenir la question ouverte.

C'est-à-dire que d'empêcher qu'elle soit résolue par le recours à des moyens violents.

- ✓ De soumettre les parties à des pressions continues afin de les améliorer à abandonner leurs positions originales et à montrer plus de souplesse. Le désarmement aujourd'hui, c'est une invention qui reste à faire puisqu'aucune méthode assurée pour le réaliser n'a pas encore été découverte.

Sur le plan pratique, l'ONU a aussi accès à une négociation en accord avec les détenteurs d'armements, c'est-à-dire les puissances militaires.

- ✓ Les nations unies sont bien outillées pour jouer un rôle important sur ces deux plans, puisqu'elles constituent à la fois un instrument d'étude de réflexion et instrument diplomatique.¹

II.2. EVALUATION DES RESULTATS

L'organisation des nations unies, en Afrique, la majeure partie de ses opérations de maintien de la paix aujourd'hui déployées pour son entretien se déroule sur le continent Africain.

¹ Bessis, questions stratégiques d'états du tiers-monde, S.E, 1995, Paris.

Depuis la création de l'union Africaine (U.A) en 2002, l'ONU cherche toujours à inscrire son action dans une logique de bien gérer des crises par les acteurs Africains eux-mêmes.

Tant au niveau du financement, de la formation, empêchent l'évolution durable des ennemis qui étouffent la paix sur le continent.

L'organisation des nations unies tente de pallier à ces difficultés tout en renforçant les capacités de conduite de certaines stratégies opérationnelles des organisations Africaines. Cette demande répond à une volonté de renforcer la capacité, les courages des organisations des procédures Africaines et des acteurs locaux dans une logique des procédures en cours par l'union Africaine.¹

II.3. LE SOUTIEN AU RENFORCEMENT DES CAPACITES AFRICAINES : VERS UN NOUVEL ENGAGEMENT ONUSIEN

Les faiblesses structurelles de l'U.A limitent l'efficacité des opérations qu'elles mettent en œuvre. Ceci nous aide aujourd'hui que les nations unies puissent réorientées de leurs actions vers le renforcement des capacités Africaines, de conduite, et de formation aux opérations de maintien de paix.

Un groupe d'experts de l'U.A-O.N.U sont également ouvert à d'autres partenaires dont l'union européenne, dirigé par Romano PRODI, a été mis en place au second semestre en 2008 afin d'étudier les modalités d'appui possible aux opérations de maintien de la paix menées par l'union Africaine.

¹ Mubiala Hugo, la résolution des conflits, éd. Histoire Somalienne, 2005, Paris

Au niveau stratégique, le groupe recommande un approfondissement des relations O.N.U-U.A au niveau capacitaire, le groupe propose la mise en place du nouveau mécanisme de financement, à partir des contributions obligatoires versées au budget des nations unies.

Mais l'objectif est de parvenir à assurer un financement clair et visible à L'UA qui est au cœur du rapport auquel a été réévalué à la baisse, face aux principaux conducteurs au budget de maintien de la paix de voir les fonds onusiens financés les activités de l'union Africaine.

Sur la coopération efficace entre l'O.N.U et l'U.A pour la question d'intérêt commun, l'O.N.U a répondu sur les deux mécanismes à savoir :

- ✓ Procéder à la mise en recouvrement des conditions obligatoires pour financer des opérations spécifiques. Ce mécanisme à renforcer l'appui pour couvrir le transport de troupes, transmission de forme de soutien.

Créer un fond d'affectation spéciale alimenté par des capacités africaines pour le maintien de la paix.

L'O.N.U, ainsi que plusieurs pays parmi les plus développés, ont également mis en place des programmes destinés à renforcer les capacités des organisations du système de renforcement pour leur permettre, à terme, de mener indépendamment leurs propres opérations.¹

¹ Boubacar Diara, réconciliation nationale,S.E, 2011, Mogadiscio.

CHAPITRE II : L'ACTION OPERATIONNELLE DE L'O.N.U POUR LA PAIX EN SOMALIE

Pour rétablir l'action opérationnelle en faveur de la paix, il faut avoir en domaine politique élevé l'image du super-Etat ou du gouvernement mondial.

Il est clair que l'organisation des nations unies ne remplit pas sa mission essentielle si elle laisse naître et développe des conflits armés qui s'approchent et peuvent entraîner des conflagrations générales, des souffrances, des morts et des destructions innombrables.

La chute du président Siad Barré qui dirigeait la Somalie, depuis 21 ans, entraîna une chute pour le pouvoir et des affrontements dans des régions du pays. En novembre, les combats intenses éclatèrent dans la capitale Mogadiscio entre la faction favorable au général Mohamed-Farah Aïdid, président du congrès de la Somalie unifiée. Arrivé en un certain temps le conseil de sécurité créa l'opération des nations unies en Somalie (O.N.U.SOM) afin de faciliter la cessation des hostilités et de maintenir le cessez-le-feu et de favoriser un règlement politique.

SECTION I : L'ECHEC INITIAL ET L'ECHEC DE L'UNION POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX.

Le système de la sécurité collective défini par la charte se caractérisait par son réalisme, mais aussi par son ambition :

peut-être est-ce sous son propre poid qu'il s'est effondré, puisqu'il a été battu avant même d'avoir eu à combattre.¹

1.1. L'ECHEC INITIAL

Le système de la sécurité établi par la charte était resté incomplet puisque la mise sur pied de l'instrument militaire qui en constituait la pièce maitresse avait été renvoyé, et à plutard cela nécessitait une base pour les négociations très concrètes et cela menait aussi avec chacun des membres permanent. Les accords spéciaux prévus devraient mettre à la disposition du conseil de sécurité à la demande au secours de l'Etat Somalien qui étant conséquent, et que celui-ci pourrait compter pour s'acquitter de ses responsabilités, or ils ne furent pas passés.

1.2. L'ECHEC DE L'UNION POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX

Afin de sortir de l'impasse crée par le retour des hostilités en Somalie, l'Assemblée générale adoptée par le conseil de sécurité sous titre, l'union pour le maintien de la paix reconnaissait le droit d'agir en Afrique que lorsque le conseil de sécurité était paralysé par le droit de veto.

Nous avons déjà eu cette occasion de mentionner cette résolution et d'indiquer la modification durable en Afrique qu'elle avait entraînée pour qu'il y ait un équilibre constitutionnelle entre les continents.

¹ François Bayrou, résolution des questions juridiques et humanitaires, éd, analyse des conflits politique, 2011, Addis-Abeba

1.3. LA NON-CONCLUSION DES ACCORDS PREVUS

Le conseil de sécurité donna instruction à son comité d'Etat-major d'examiner du point de vue militaire, les dispositions de la charte afin de soumettre au conseil en temps opportun, les résultats de son étude ainsi toutes recommandations qu'il croira devoir faire.

L'assemblée générale de l'organisation des nations unies devait peu après souligner l'urgence de la question dans sa résolution concernée aux principes de désarmement.

En conséquence, le conseil de sécurité demanda au comité d'Etat-major de lui soumettre ses recommandations aussi rapidement que possible et comme question urgente avant leur introduction à l'endroit prévu.

Le rapport finalement soumis par le comité d'état-major comportait un certain nombre de points d'accords parmi le principe selon lequel la grosse des forces devrait être fournie par les membres permanents, les contributions des autres membres qui s'ajoutent en suite à ce noyau initial ou qui s'ajoutent au groupe des personnes plus vaste bien au commencement.

Partant notamment sur l'importance des forces dont devrait disposer le conseil de sécurité, leur composition, les conditions respectives enfin les conditions de leur emploi si un désaccord survenait entre les membres permanents en cours d'opération c'est puisqu'il avait des discussions subjectives c'est-à-dire des discussions qui s'enchaînaient au conseil de sécurité qui révélèrent l'importance de surmonter ces divergences.

Bien que les discussions se soient poursuivies encore quelques temps au sein du comité d'état-major, il était évident dès le mois de juillet des années passées que la méfiance marquant les rapports entre l'union Soviétique et les occidentaux rendait la négociation absolument sans espoir.

Le déclenchement est l'aggravation rapide et brutale de la guerre froide, marquée notamment par l'échec des négociations entre le ministre des affaires étrangères prévus par la conférence d'état-major en Somalie rendaient initialement les dispositions transitoires de sécurité pour faire fonctionner les membres au poste prévu par eux-mêmes.

Ainsi les conflits introduit à l'Est de l'Afrique avaient-ils détruit le système de sécurité collective des nations-unies avant même qu'ils aient commencés à fonctionner plus précisément en empêchant son achèvement. La pierre de faite n'ayant pas été apportée, dont tout l'édifice c'est-à-dire que les accords qui n'étaient conclus pour grâce aux conflits internes de la Somalie et externes de l'union Soviétique et le conseil de sécurité onusienne n'avaient pas eu lieu, mais un groupe des gens organisés qui se sentaient coupable pour que ces accords militaires spéciaux que réside la cause de l'échec du système et dans l'usage modéré du veto c'est-à-dire qu'il y avait l'exagération du droit de veto pendant l'année prévue pour le fonctionnement de l'O.N.U en Somalie. Et l'usage du droit de veto n'était qu'un signe et une conséquence d'un échec déjà consommé.¹

¹ Motoy Mubiala, organisation de colaboration pour le développement, S.E , 2007, New-York

1.4. LA RECHERCHE DE LA SECURITE PAR D'AUTRES VOIES

Sur terrain, un autre système de sécurité allait progressivement s'édifier ; c'est pour dire que d'autre système doit construire, enseigner les Zones d'influence marquées par la descente du rideau de fer qui va couper l'Europe en deux, ainsi qu'à l'autre décision de la planète comme il y avait l'impossibilité de s'accorder efficacement entre la sécurité collective et la Zone d'influence :

- ✓ La première suppose une possibilité d'intervention dans toutes les parties du monde, plus précisément en Afrique dont nous parlons.
- ✓ La seconde sépare certains secteurs géographique du reste de la planète pour les placer sous le contrôle défini d'une grande puissance qui interdit toute intervention venant de l'extérieur.
- ✓ En plus la première nous dit encore que cette intervention sera aussi au nom de la collectivité internationale tout entière contre n'importe quel agresseur au monde, elle pourrait faire face pour une raison d'aider tous les pays en difficulté.
- ✓ A la politique de zone d'influence poursuivie avec détermination militaire des Etats occidentaux autour des Etats-Unis par la fondation de l'alliance du traité de l'atlantique nord. L'ONU, arrive en octobre et novembre 1997, la situation en Somalie continua de se détériorer tandis que la famine menaçait 1,5 million de personnes, la

Somalie restait privée de gouvernement central, Mogadiscio était divisée par des milices rivales ; Troupes pour renforcer l'armée régulière.

Toujours à la recherche de la sécurité par d'autres voies étant donné que les peuples Somaliens souffrent en matière de la sécurité interne qui occasionne des guerres et conflits à travers l'Afrique de l'Est ou à la corne de l'Afrique, il y a une autre voie ;

L'action de l'UNESCO en Somalie

Depuis sa création en 1946, l'UNESCO regroupe depuis 1980, 153 Etats pour la diffusion de l'éducation et de la culture tant dans les pays développés que aux pays sous développés en vue d'avoir les valeurs considérables, et son budget pour aider la Somalie est de 174 millions de dollars américains y compris 1% du montant pour aider ceux du tiers monde.

Les programmes d'éducation font disparaître près de 40% de ce budget sous formes de séparation.

En Somalie, comme il y avait trop de morts, de perturbations à cause des conflits, l'UNESCO introduira la formation des maîtres envoie d'expert pour l'étude de programme scolaire et la mise au point du matériel pédagogique. Les campagnes d'alphabétisation doivent être menées aux interventions d'amélioration aux alimentations, la santé, l'économie agricole. Et grâce à cette intervention que la Somalie a bénéficié de sa pratique qui doit répondre aux besoins

quotidiens et continus à l'amélioration immédiate des conditions de vie.¹

Cette campagne menée en Somalie semblait exemplaire à travers l'Afrique puisque toutes les écoles ayant été fermées pendant quelques années à cause des guerres civiles et celle-ci a fournie des effets pour mobiliser les enseignements et les étudiants à avancer.

Cette tâche touche profondément la population rurale contribué à l'alphabétisation pour améliorer les conditions hygiéniques, et des nouvelles pratiques de culture et d'élevage.

L'UNESCO, a montré ses efforts autrement aux institutions rurales pour construire et entretenir les locaux scolaires. Donc, les enfants doivent aller à l'école et aux travaux agricoles pour assurer une partie de leurs nourritures et apprendre de nouvelles techniques et l'intérêt des exercices pratiques des industries de production qui doivent entrer aux recettes financières.

Donc, ces expériences montrent de toute évidence que l'on peut réduire le coût de l'éducation et d'éviter la rupture entre la scolarisation et le travail manuel.²

¹ Mieszko-Dulauray, analyse de transition politique, 2011, Mogadiscio

² Auguste-Mahiga , question de sécurité, S.E, 2012, Londres

1.5. LES CRISES ET LA FIN DU SYSTEME

Plusieurs crises s'éclatent en Somalie, vraiment sérieuses, que l'ONU ait eu affrontées depuis dix-sept années de guerre civile,

✓ La première c'est dans le borbier de Mogadiscio que les projets d'avenir d'un retour à la paix semblent plus douteux que jamais en Somalie. De ce fait, avec l'arrivée des troupes éthiopiennes sur le territoire Somalien en décembre 2006, la violence fut montée d'un degré plus élevé. Les troupes d'Addis-Abeba ne sont pas parvenues à renforcer l'autorité du président Abdallah Yousouf et avec l'union des tribunaux islamiques qui au cours de six mois précédents s'étaient progressivement emparés d'une bonne moitié du pays.

L'arrivée du premier ministre Ahmed et son gouvernement de transition impose une intervention militaire du principal allié de Washington dans la région pour favoriser l'émergence d'une nouvelle insurrection dans un élan anti-éthiopien et anti-gouvernemental, et les troupes pour renforcer l'armée régulière.

✓ La deuxième et la dernière pour cette fin de ce système, dit que cette guerre militaire sans merci, au moins 600.000 personnes soit le tiers des habitants de Mogadiscio ont été contrainte de fuir leur domicile et se réfugier dans les camps de fortune situés à la périphérie de ville (ensemble des quartiers situés à la ville).¹

¹ Jean Paul charvet, Lutte contre les criminalités et terrorisme, 2012, Mogadiscio.

Comme le gouvernement de Youssouf Ahmed sur son plan politique, le bilan a échoué en plus, incapable d'exercer son plan politique sur la grande partie du territoire national, faisant face à des accusations répétées de corruption et cela a fait à ce que le pays souffre gravement et qu'il ait des divisions internes.

La fin de celui-ci grâce à son premier ministre Mohamed Gedi l'a conduit à démissionner de poste le 29 octobre 2007, Arrivé au 24 novembre il a été remplacé par NOUR HASSAN HUSSEIN, ancien colonel de la police, celui qui mettra fin à des violences, la piraterie maritime, et fermeture des frontières avec l'Ethiopie , Kenya, les pays voisins, puisque cela freinait toutes activités du pays.

Tout cela a été provoqué puisque la Somalie avait des richesses telle que : l'agriculture, l'élevage, sel et gaz et qu'en Ethiopie il y en avait pas.

SECTION II : LA STRATEGIE DE LA PAIX ET L'ASSISTANCE A LA PAIX

Ici, l'organisation des nations unies n'est pas parvenue à lancer une décennie de la paix (dizaine d'années de paix), ce serait encore plus prématuré que la décennie du désarmement ; on ne changerait pas l'équilibre Somalienne par des slogans.

L'idée même d'une décennie de la paix n'a pas à déterminer la qualité de la paix, mais si l'action imaginaire de la sécurité onusienne n'est plus utilisée, ses vastes projets d'avenir ne doivent pas être abandonnés ; la sécurité ou soit la paix sera à la domination sur les affrontements des blocs des ennemis et

en plus cela va assurer l'indépendance des membres UNUSOM (organisation des nations Unies en Somalie) contre toute tentative de supériorité des grands et empêchant le retard aux désordres fait à l'absence de l'autorité compétente des désirs ennemis déchiré ne se feront sentir plus jamais.¹

II.1.LES ELEMENTS DE RENFORCEMENTS ET FAIBLESSES

A côté des facteurs négatifs et faiblesses, il convient pour parvenir à une vie équilibrée de considérer les éléments qui contribuent à renforcer le système ;

1. La disponibilité du système

Le premier est incontestablement le fait qu'au moment de déception des crises que la Somalie a traversée, le système des opérations de la paix est toujours en état de fonctionner comme on le souhaite.

Cette opération se poursuit malgré les difficultés financières qu'elle soulève et constitue toujours un élément indispensable à la présentation de la paix dans le pays. A la suite de la recommandation du secrétaire général de l'ONU, le conseil de sécurité se prononça le 26 mars sur une transition entre la force d'intervention pour rendre uniforme et l'UNUSOM pour l'élargissement de l'effectif et le mandat. L'organisation des nations unies pour les renforcements lança un appel d'un montant de 166 millions de dollars afin de financer le programme de secours et de relèvement, et plus de 130 millions

¹ Paul-Breton et Claude Bataillon, « l'appui de l'ONU », Congo sommaire, 2007-2009, Brazzaville.

furent annoncés lors de la conférence des nations unies pour l'assistance humanitaire à la Somalie en fin d'en finir avec les troupes d'Addis-Abeba.¹

2. Les contingents nationaux permanents

Cette préparation et cette façon de réunir les expériences et des réflexions ne concernent d'ailleurs pas que l'organisation et son Secrétariat, mais cela concerne un nombre d'Etats membres participants à des opérations de maintien de la paix et connaissent bien les problèmes que posent cette participation sur le plan militaire puisque, ce moment des conflits, l'armée voisine était forte que celle de la Somalie.

A savoir que ces contingents veulent dire que cela pourrait avoir lieu, ou non l'ONU interviendra toujours.

Le conseil de sécurité onusien recommande le mandat de l'UNUSOM pour affirmer sa mission qui était de faciliter la recommandation politique et tout encourageant la surveillance militaire Somalienne à négocier un cessez-le-feu et à contenir un gouvernement d'unité nationale de transition.²

II.2. LA CRISE FINANCIERE

Dans une telle conception, l'organisation des nations unies n'a pas à rester neutre en présence des conflits, en vue d'obtenir la coopération de toutes les parties en présence ; elle doit au contraire prendre parti et désigner le coupable. Malgré

¹ Nicolas gros-Vehyde, étude des conflits Africains, 2011, Mogadiscio

² Idem, pp.

cette crise sur tout les plans a fait à ce que la Somalie soit maigrie en richesse à bénéficier des gros transferts d'argent de la diaspora, de l'UNESCO, dont 2 millions de dollars pour la diaspora, et plus de 500.000 de dollars pour l'UNESCO, et en plus l'apport financier des Somaliens de l'extérieur représentait entre 500 millions et 1 milliard de par ans , soit de deux à quatre fois le montant annuel de l'aide internationale, tous cela pour faire augmenter le budget Somalien y compris toute relance (donner une nouvelle activité) des activités économiques dans le pays.

II.3. LA PAIX NEGOCIEE

Une paix imposée n'est pas une paix durable, pour ceux qui ont été forcés de s'y soumettre, c'est une paix injuste. L'ONU fait appel aux peuples de participer à la recommandation de la paix, ceci suppose que les concernés sont membres de l'organisation.

En face d'une crise ouverte, la recherche des accords de plusieurs personnes à tout prix peut devenir une cause de paralysie. Conséquence, une faiblesse de réussir les principes du droit international gouvernant les relations amicales entre les Etats en conflit. La paix en Somalie sera négociée du fait qu'il y avait l'apparition du nouveau président au non d'Hassan houssein qui refuse totalement la corruption et met fin à la guerre civile qui régna pendant dix-sept années avec les pays voisins, surtout à la corne de l'Afrique. A partir d'un moment l'ONU envoya une mission initiale pour faire sortir les troupes d'Addis-Abeba, et le président Somalien appela le 1^{er} Ministre

Ethiopien au nom de Meles Zenawi qui écouta l'aide de Washington forte au plan d'armée pour les chasser à la force et accepta l'appel et mettra fin à la guerre puisque l'armée du 1^{er} ministre Ethiopien était considérée comme l'armée la mieux équipée du continent et surtout à l'Afrique de l'Est c'est-à-dire une armée provocatrice.¹

II.4. LA PAIX CONSTRUCTIVE

L'absence de guerre n'est pas le silence des armes n'a pas de chances de durer que les membres à travers des pays.

Pour avoir cette paix constructive, il faut avoir le plan de réalités concrètes, retrouver une exigence de la justice forte et juste.

En d'autres termes, le fait de rendre plus forte une paix, il faut la fonder à travers des nouvelles relations entre les Etats ; et même ceux qui sont en conflits donne un nouveau à la compétition qui les anime, par un développement des échanges de la coopération dans tous les domaines qui peuvent provoquer des conflits. Surtout au degré élevé des inégalités ou des disparités, différentes des développements économiques atteint par les peuples dans monde, et plus encore des Etats de sous-développement ceci ne leur permet pas de satisfaire tous leurs besoins par leur propres efforts, un prix acceptable, ni de bénéficier des bienfaits de la science et de la technique, tous cela font à ce qu'ils y aient des guerres et conflits entre les Etats.

¹ Sylvie-Brunel, lutte contre la piraterie en Somalie, éd. Presse des sciences , 2002-2009, Paris

II.5. LA PAIX DEFENDUE

Le traitement des crises n'a pas aboutit son importance primordiale qu'on a tendance à donner raison au degré élevé de puissance à des sentiments de la peur qui peuvent provoquer l'apparition des accidents, des conflits nationaux qu'internationaux à la vie des peuples et celle-ci défend surtout l'armée.

L'O.N.U. a été conçue par ses fondateurs essentiellement comme instrument de préservation de la paix, et qu'en plus l'O.N.U grâce à ses expériences que son rôle n'est pas à avoir un pouvoir Legé pour combattre militairement contre ceux qui menacent ses alliés et ne pourra jamais entrer en concurrence avec ces Etats qui en veulent. Elle n'est pas faite pour construire une machine militaire, mais pour alimenter la population à une puissance de soutenance des territoires. L'O.N.U est préférée partout, parce qu'elle est une machine ou pièce de préservation de la paix mondiale et surtout la force qu'elle canalise (une force qui empêche la dispersion de ses membres en confiance).¹

¹ Boutros-Boutros- Ghali « résolution de CCTARC en Somalie», S.E, 2012, Bruxelles.

CHAPITRE III : BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIRS DE L'O.N.U. POUR LA PAIX EN SOMALIE

Les crises, conflits et difficultés perpétrés en Somalie, pendant 17 ans, ont plongé le pays dans une situation chaotique. Cette mésaventure a appelé l'intervention de l'ON.U qui s'est déployée sur le territoire Somalien.

L'action onusienne qui n'a pas connu que de lustres a été appuyée par d'autres organismes tant locaux qu'étrangers.

Cette action a été évaluée, des perspectives envisagées en vue d'actions pacifiques ultérieurement durables en Somalie.

SECTION I : LA PRESENTATION DE LA SOMALIE ET DE L'O.N.U

I.1. SOMALIE

C'est l'un des Etats constitutifs de la corne Africaine, devenu République le 01 juillet 1960. Sa superficie est de 637.660 km², avec une population de 8.5millions d'habitants /km², et une espérance de vie de 48 ans, la population urbaine et de 36 % et une croissance démographique de 3.08%.

Le président Siad Barré accède au pouvoir le 15 octobre 1969, arrivé au 27 janvier 1991, il chute et c'est le début de la guerre civile qui dure 17 ans. Le somali et l'arabe sont des langues officielles, la monnaie utilisée est shilling somalien.

Sur le plan économique, leurs principales ressources sont : l'élevage, sel et gaz.

Voici quelle que dates célébrées dans le pays :

- ✓ En décembre 1992 : opération restore hope ;
- ✓ En octobre 2004 : le président Abdallah Youssouf Ahmed est élu président par le parlement :
- ✓ En mai 2006 : avant d'être chassé de Mogadiscio par l'armée éthiopienne, l'union des tribunaux islamique contrôlait le pays.

1.2. L'O.N.U

L'organisation des nations-unies (O.N.U, en sigle), voit le jour en 1945. Elle compte plus de 80 nations dont les peuples étaient soumis à la domination coloniale, et son siège se trouve à New York. ¹Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'O.N.U a commencé à coordonner les opérations de secours à travers le monde.

L'organisation des nations-unies est un des principaux prestataires de secours d'urgences et de l'assistance à long terme, des dernières années de guerre civile sont devenues une des principales causes des situations d'urgence que des millions de personnes ont dû quitter leur foyer, Chassés par la guerre, soit 1.2. millions de personnes en Angola, 750 milles en Ethiopie et en Erythrée, 850 milles en République tchèque, 350 milles en Somalie et des milliers d'autres pris dans les assiettes des conflits qui embrassent la planète terre cette dernière (ONU) se dispose de stratégies, les catastrophes naturelles, telles que : les inondations, la sécheresse, les ouragans ont provoqué la mort

¹ Karl Pashker, ABC des nations unies, 2001-2010., New-York.

de plus de 50.000 personnes et se sont soldées par des pertes économiques à travers le monde vivent en souffrance et ce qui montre à quel point la pauvreté, la pression démographique et la dégradation de l'environnement aggravant.¹ Avec des pays voisins qui freinent également toute relance des activités économique (l'agriculture, l'élevage et la culture des bananes) qui assurent une part essentielle de la maigre richesse du pays.

II.3. LES DIFFICULTES

La Somalie éprouve des difficultés comme :

- ✓ Les menaces de pays voisins ou les menaces perpétrées par le pays en Somalie ont provoqué l'analphabétisation Pendant 17années de guerre civile dans le pays ;
- ✓ Les guerres ont également donné comme conséquence, malgré la présence de rivière poissonneuses, l'instabilité alimentaire ;
- ✓ L'inconscience caractérisée par des dirigeants Somaliens et manque de solidarité lors des négociations des opérations devant les sollicitations de délégations d'autres Etats des régions en vue des solutions y afférentes ;
- ✓ Les coups d'Etats sont intenses ont empêché le déroulement des élections ;
- ✓ L'insécurité grandissante à la corne de l'Afrique ;
- ✓ Les criminalités organisées y compris le terrorisme ;

¹ Sylvie Belaune, et André-Biace ,op cit, p 36

- ✓ Pas des bureaux politiques pour organiser les processus électoraux.¹

SECTIONS III : LES FORMES D'AIDE ET LES ORGANISMES PARTICIPANTS EN SOMALIE

Comme il y avait totalement des crises, conflits et des difficultés dans ce pays qui frappaient la population et qui ont perduré, cela demandait à ce que les organisations internationales interviennent pour instaurer que l'aide opérationnelle fournie par les nations unies dans ce pays a recouvert trois formes principales :

- ✓ Aide financière,
- ✓ Aide alimentaire ;
- ✓ Aide aux menaces pour le processus de paix.

III.1. LES FORMES D'AIDE

III.1.1. L'aide financière

Dans ce domaine, le système des nations unies comportait déjà des institutions de caractère opérationnel comme la banque mondiale et le fonds monétaire internationale (F.M.I), ni le gouvernement Somalien, ni l'union africaine n'avait soulevé le défi pour faire que les autres troupes éthiopiennes qui avaient une armée plus forte que les autres pays de la corne de l'Afrique y compris des autres troupes voisines.

¹ Idem

La banque était destinée aux Somaliens avant tout et consistait à aider le pays divisé par des guerres à reconstruire surtout les économies puis à les remettre sur la voie de l'expansion : d'où son nom de banque mondiale pour la reconstruction et le développement.

De l'autre côté, le fonds monétaire avait pour responsabilité d'aider la monnaie Somalienne éprouvée par des guerres à retrouver son équilibre à parvenir à un système de transformation générale des monnaies dans la stabilité, jugé indispensable à la libération c'est-à-dire que l'instabilité qui régnait monétairement et ces caractères arrivent à libérer la Somalie contre ces crises.

II.1.2. L'AIDE ALIMENTAIRE

Le problème de carence de ce qui est nécessaire dans l'alimentation Somalienne, problème aux excédents agricole, et aussi au lendemain de la guerre mondiale. Les problèmes généraux de l'agriculture et de l'amélioration alimentation dans ce pays relèvent évidemment de la F.A.O, l'organisation des nations unies étant l'instauratrice de la paix en générale, en Somalie doit réduire tous ces programmes d'actions dans ce pays qui souffre, alors qu'il fallait faire revenir la F.A.O pour la résolution de l'agriculture en Somalie. Dans la fourniture des aliments en cas de bouleversement des recettes pour faire ou équilibrer les dépenses, l'organisation des nations unies soulève des question d'ordre : de stockage , d'achèvement et de distribution pour las solution du bien être des Somaliens occupé par la FAO et cette création des travaux devrait aboutir efficacement par l'appui de

P.A.M qui n'est rien d'autre qu'un programme alimentaire mondial et ce programme était placé sous l'autorité d'un comité international de l'organisation des nations unies.¹

III.1.3. L'AIDE AUX MENACES POUR LE PROCESSUS DE PAIX

L'organisation des nations et ses partenaires en Somalie ont mis en garde les groupes et individus qui mettraient en péril la feuille de route destinée à mettre fin à la transition dans ce pays d'Afrique de l'Est, les menaçant de sanctions s'ils cherchent à faire obstacle au processus de paix.

Alors que nous sommes maintenant à un moment critique dans la période de transition du processus de paix en Somalie (UNPOS), la mission de l'union africaine dans ce pays (AMISOM), et l'autorité intergouvernementale de développement dans une déclaration conjointe : « nous avons fait trop de chemins où la Somalie a sa meilleure chance de paix depuis de décennies doit bénéficier totalement la paix, le développement alimentaire, politique, économique et culturel pour enfin sauver leurs vies ». Aussi les nations unies, l'union Africaine et l'autorité intergouvernementale de développement lancent un message d'avertissement sans pitié à tous les éventuels troubles faites aux ennemis , et surtout ils seront renvoyés devant le conseil des ministres de l'autorité internationale du développement, avec des recommandations de la part des entités pour des sanctions à leur encontre.

¹ Jacques-lang, Internet, lutte contre la faim en somalie, éd. Equilibre sociale, 2003-2010, paris.

Même si ces menaces continuent, mais il y avait des étapes importantes, telles que la réunion de l'assemblée constituante, l'adoption de la nouvelle constitution générale, le pouvoir, la sélection d'un nouveau parlement était placée par la réussite de leur transition politique y compris leur développement sur tous plans.¹

III.2. LES ORGANISMES PARTICIPANTS

Ce pays qui a beaucoup souffert, voilà aujourd'hui le peuple retrouve un peu de l'expansion grâce aux interventions des institutions internationales et au nouveau gouvernement dont Mohamed Omar lance de message de coopération et souhaite qu'on reconnaisse son droit à l'indépendance.

III.2.1. L'UNION EUROPEENNE

La Somalie mérite une coopération de réussite grâce à leur reconnaissance, comme l'U.E est le principal bailleur de fond du pays, mais aussi il tient une position stratégique dans la corne de l'Afrique grâce à cette union. Et que l'Europe leur accorde une attention plus importante à la sécurité que les élections peuvent se dérouler normalement et qu'il y ait un bon transfert de pouvoir depuis 2012 ayant été surveillé par des observateurs internationaux.

A partir de ce moment, le gouvernement Somalien a eu une espérance en éducation primaire gratuite, la mortalité infantile que les autorités Somaliennes réclament la

¹ Bettati (N) et Breton (P), « partenariat ONU-UNICEF », éd. Afrique sur la bonne gouvernance, 2008, Brazzaville

reconnaissance internationale de leur Etat. Cette reconnaissance internationale du pays dans l'embargo sur les armes ; mais ce qui renforçait sa capacité à contrôler ses eaux et gérer les menaces sécuritaires qui s'y posent.¹

Comme il y avait de l'insécurité qui régnait en Afrique de l'Est, beaucoup d'universités Somaliennes étaient récupérées par des ennemis entre autre celle de Mogadiscio qui était récupérée par des soldats ougandais avait connu son déclin à l'apparition de l'union européenne et de l'organisation des nations unies.

Alors que l'U.E a déjà fourni 325 millions d'euros pour soutenir la force de l'union africaine pour la Somalie (AMISOM), depuis 2007, selon les chiffres fournis par des experts européens avant la conférence pour la Somalie à Londres. Ce montant s'est accéléré dans les derniers mois en 2011, ont été versé plus de 100 millions d'euros, et 67 millions d'euros ont été engagé jusqu'à juillet 2011. Ce n'est pas aussi la seule aide européenne à la Somalie, l'union européenne a ainsi versé depuis 2008, 500 millions d'euros pour des projets visant à soutenir le développement (éducation, gouvernance), et 201 millions d'euros en aide humanitaire.

L'union européenne étant l'une parmi les deux meilleurs institutions qui a contribué au développement de la Somalie, continue à ses efforts même pour payer ou résoudre les problèmes militaires relatifs aux transports y compris ceux qui sont en train de ravitailler les Somaliens pour que la Somalie retrouve son développement et sa paix. L'union européenne verse

¹ Rene Jean Dupuy, collection, série droit international public, édition amour du travail, 2001, Paris

encore ainsi environ 10.000.000 d'euros par mois désormais à l'union africaine pour soutenir l'AMISOM, en plus 130 millions d'euros et c'est important car cela a crée un cadre propice au développement. Alors toutes ces contributions ont pour but d'assurer les salaires de la logistique, des troupes etc., (transport, bâtiment, communication) et le soutien médical.

Mais celle-ci n'a pas fourni ses efforts pour achats des équipements des armes comme l'ont fait les américains sur demande de l'organisation des nations unies.¹

Enfin cette somme de 1.332.000.000 d'euros +10.000.000 d'euros par mois que l'union européenne a contribué au développement maritime , militaire, industriel, commercial, sanitaire ou médical etc... Et cette somme a fait augmenté aussi dans l'avenir de la Somalie comme José-Manuel Barroso, le président de la commission européenne l'a confirme lors de son point de presse avec le premier ministre Somalien. Partant de ces efforts fournis par l'U.E, celle-ci ne veut plus continuer à payer seule, mais elle demande les efforts des autres donateurs et la communauté internationale de s'intégrer totalement ou de corps et âme pour augmenter les autres pourcentages qui restent.²

III.2.2. RECONNAISSANCE PAR L'O.N.U

L'organisation des nations unies s'occupe de valider (entériner) l'augmentation de l'effectif qui sera de 12.000 hommes

¹ Paul bréton, congo sommaire, l'appui de l'O.N.U, 2007-2009 Brazzaville.

² Estebane Antoine, Intrenet, S.E, 2006,géneve.

à 17.331, avec l'incorporation ou intégration des nouveaux problèmes dans la structure de commandement et de contrôle de l'AMISOM, qui intervient au respect de mandat de chaque candidat qui veut y participer. Puisqu'auparavant il avait l'introduction de l'ONUSOM (organisation des nations unies en Somalie) ou l'O.N.U avait comme mission de faciliter la recommandation politique et encourager toutes les factions ou services de surveillances Somaliens à négocier un cessez-le-feu et à constituer un gouvernement d'unité nationale de transition, et aujourd'hui il y a eu un changement par lequel l'AMISOM (la force de force de l'union africaine pour la Somalie) intervienne en Somalie qui sera dotée d'une aviation légère de 3hélicoptères d'attaque et 9 de transport.

Cette force avait comme mission de fournir des services de protection, d'assurer la sécurité du personnel de la communauté internationale et des nations unies. Cette force interne de l'Afrique appartient à la Somalie était également encouragée par tous les organismes internationaux, car elle a introduit le développement d'une force de police et aide aussi l'O.N.U a ses programmes de paix cherchés par la Somalie.¹

Afin de réduire les possibles pertes civiles, en plus il y avait soudainement, une structure spéciale au nom de C.C.T.A.R.C (civilian casualty tracking, Analysis and Réponse cell) qui va être mise en place, chargée de tracer et d'analyser les pertes éventuelles causées par l'AMISOM et d'apporter les réponses.

¹ Ségolène Royale, Intelligence Hebdomadaire, édition était d'Afrique, 2008 , Libreville.

III.2. LE FINANCEMENT RENFORCE

En matière de financement, l'organisation des nations unies demande à des nouveaux contributeurs de faire des offres. Elle précise cependant que certains frais de la force seront pris en charge : les frais d'équipement personnels, les frais de lutte contre les engins explosifs improvisés, les soutiens médicaux. Seul le matériel fourni par les pays fournisseurs de contingents et considéré comme leur appartenant sera remboursé, les équipements donnés ou prêtés aux Etats contributeurs, à l'AMISOM, à l'union africaine ou qui reste la propriété du donateur ne pourront pas être remboursés.

Et c'est grâce à des décisions prises par ces institutions que la Somalie a obtenue des courages pour se remettre à la page de la paix volée.

Les dirigeants Somaliens qui étaient faibles pendant un grand temps passé se réveillent pour lancer un message de travailler en commun avec des pays de l'union européenne (U.E), comme la Grande Bretagne, Belgique etc., qui ont déjà annoncé leurs retours dans la capitale Somalienne.¹

¹ Christoph cassiau, *Enfant à l'école*, éd.ouvrage , 1999 Kinsahasa.

CONCLUSION

La période allant de 1992 à 2006 ; soit 17 ans durant a été celle où guerre, difficultés, crises et conflits avaient élu domicile en Somalie.

Cette période agitée, bouleversée, complexe et particulière a affectée les secteurs vitaux de la vie, destabilisée et chaotisée le pays.

L'O.N.U y a intervenu en vue de pallier à cette situation critique. La présente œuvre exploitée a été analysée, conclue et suggérée en ces termes :

L'action pacifique de l'O.N.U consiste à ;

1. Théoriquement :

- ✓ Préserver les crises, au cas où elles persistent c'est-à-dire qu'elles sont ouvertes, elle doit stopper ou l'éliminer ;

La répression, la réaction collective, la contrainte sont autant des méthodes pour rétablir la paix.

A savoir que le dégagement des termes de conflits acceptables par les partis, applications des droits existants.

- ✓ Le système de la charte permet également les règlements internationaux d'y participer ou d'intervenir à la hâte au pays concerné ;
- ✓ Le pouvoir de disposition (règles de bon sens et principe de droit international) ;

- ✓ Le règlement politique : cet autre moyen de résolution de conflits. (les enquêtes, débat public, procédure de réconciliation, appel à des organismes internationaux ou appel à des personnalités indépendantes, les pressions, l'unité de l'intervention de l'organisation internationale).

2. Dans la pratique

En Somalie, l'O.N.U a utilisé :

- ✓ Les négociations avec les détenteurs d'armes ;
- ✓ Les désarmements ;

Les nations unies constituent un instrument d'étude, de réflexion et diplomatique.

- ✓ La coopération efficace entre l'O.N.U et l'U.A pour la question d'intérêt commun notamment :
- ✓ Le recouvrement des conditions obligatoires pour financement spécifique c'est-à-dire transport des troupes, transmissions de forme de soutien ;
- ✓ La création des fonds d'affectation spéciale alimentée par les contributions africaines en vue de maintenir la paix.

Donc, l'O.N.U a apporté de l'aide militaro-humanitaire, a favorisé la coopération avec les organismes (régionaux, conseil de sécurité,...) pour mettre fin aux conflits et imposer le cessez-le-feu, utiliser le règlement politique.

L'intervention onusienne en Somalie a apporté :

- ✓ La restauration de l'autorité qui a débouché par la sédentarisation des familles, la fin des guerres et de corruption par les chefs d'Etats voisins prise en charge des gestions du pays et ses ressources par l'autorité dus pays, les femmes retrouvent leur expressions, la cohésion est assurée dans le pays.

En ce qui concerne les formes d'aide, on y a signalé :

A) L'aide Financière

Ici, l'O.N.U opérait à travers le F.M.I et la banque mondiale pour la fin de la guerre et la reconstitution des économies et développement ipso facto la revalorisation de la monnaie Somalienne et la cours de change.

B) L'aide alimentaire

Ici, l'O.N.U a opéré via le FAO pour résoudre les crises alimentaires en Somalie. Le problème de stockage pour diriger les résultats et distribution de la denrée auprès de la population, équilibre des dépenses.

C) Aide aux menaces pour les processus de paix

Il s'agit d'une mise en garde des sanctions avaient été destinées aux pays qui menaçaient la feuille de route onusienne pour la paix en Somalie par le bien de l'UNPOS, AMISOM et l'autorité gouvernementale.

Donc, l'ONU s'est attelé à :

- ✓ Négocier le cessez-le-feu ;
- ✓ Constituer un gouvernement d'unité nationale de transition, dont l'AMISOM protègea, assura la sécurité de la communauté internationale et des nations unies pour la paix en Somalie.

En plus l'O.N.U n'a pas agit en tant qu'entité isolé. Elle constitue avec l'U.E les meilleures organisations contributives pour la fin des hostilités en Somalie.

L'action onusienne en Somalie a présenté des failles, des lacunes diverses au regard de temps imparti ou accordé, des stratégies et moyens utilisés suggérons que le projet des opérations de paix dans le monde doit-être prévenu, préparé et revu en vue de la maîtrise de la question pour des solutions durables.

Donc, la situation qui a été male assurée auparavant en Somalie, des mesures prises sur les actions menées par la l'O.N.U et l'U.E ont trouvé l'ouverture ou passage pour la liberté Somalienne. L'union africaine et les organisations de la région, les gouvernements doivent tirer des leçons sur la situation de l'Afrique en cherchant à décider les vraies causes des conflits et les solutions possibles aident, à éviter les conflits, sans lesquelles il n'y a pas de développement en Afrique.

Que des actions onusiennes ultérieures soient intégrantes, efficaces, durables et contribuant bel et bien au développement de l'Afrique.

Que la politique internationale dirigée par les grandes puissances voire les organismes de la taille de l'O.N.U, soit à mesure de pérenniser la paix Africaine et dès lors favoriser son évolution.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Augustine MARINGA, question de sécurité, S.E, 2012, Londres
- BESSIS, questions stratégiques d'états du tiers-monde, S.E, 1995, Paris.
- BETTATI Nicolas et Philippe Breton, partenariat ONU-UNICEF, édition Afrique à la bonne gouvernance. 2008-2009, Brazzaville.
- BUBACAR –Diara, réconciliation nationale, 2011, Mogadiscio
- Boutros-Boutros-Ghali, Congo-Afrique, 1995, Libreville.
- CHRISTOPH Cassiau, Enfant à l'école, édition ouvrage à bord, 1999 Kinshasa.
- ESTEBANE Antoine, Internet, S.E, 2006, Genève.
- François-BAYROU, résolution des questions juridiques et humanitaires, édition analyse des conflits politiques, 2010, Addis-Abeba.
- JACQUES-Lang, Internet, lutte contre la faim en Somalie, édition, presse des sciences, 2003-2010, paris.
- Jean Rideau, Droit à la vie collective, 2005, paris.
- Jean Paul CHARVET, lutte contre les criminalités et terrorisme, 2012, Mogadiscio.
- KARL Pashker, ABC des nations unies, 2001-2010, New-York.
- Michel VIRALLY et All, organisation mondiale, édition hautes études internationales, 1999, Genève.
- Mieszko-Dulauroy, Analyse de transition politique, 2011, Mogadiscio.
- MUBIALA Hugo, la résolution des conflits, édition histoire Somalienne, 2005, paris.

MUTOY-MUBIALA, organisation de collaboration pour le développement, S.E, 2007, New-York.

Nicolas Gros-VEHEYDE, Etude des conflits, 2011, Mogadiscio.

Paul-Breton, et Claude bataillon « l'appui de l'ONU », Congo Sommaire, 2007-2009, Brazzaville.

René Jean Dupuy, collection U, série droit international publique amour du travail, 2001, paris.

Ségolène Royale, intelligence Hebdomadaire, édition état d'Afrique, 2008, Libreville.

Sylvie BELAOUNE et André Brace, les organisations régionales africaines, édition, analyse des textes et documents, 1999-2009, paris.

Sylvie-Brunel, lutte contre la piraterie en Somalie, édition presse des sciences, 2002-2009, paris.

TABLE DES MATIERES

EPIGRAPHIE	I
DEDICACE	II
REMERCIEMENTS.....	III
0.1. PRESENTATION DU SUJET	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
INTRODUCTION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
02. PROBLEMATIQUE.....	1
02. HYPOTHESE.....	2
04. CHOIX ET INTERET DU SUJET	3
05. DELIMITATION DU SUJET	3
06. METHODES E T TECHNIQUE UTILISEES	4
07. DIVISION DU TRAVAIL	4
CHAPITRE I : L'ON.U. COMME INSTRUMENT DE PACIFICATION	6
SECTION I : LE REGLEMENT PACIFIQUE DES CONFLITS.....	6
I.1. LE SYSTEME DE LA CHARTE.....	7
I.2. LE POUVOIR DE DISPOSITION	10
I.3. LE REGLEMENT POLITIQUE	11
I.4. L'O.N.U. ET L'INSTAURATION DE LA PAIX	14
SECTIONS II LE ROLE DE L'ONU DANS L'ELIMINATION DES CAUSES DES CONFLITS	16
II.1. LE ROLE DE L'O.N.U.....	17
II.2. EVALUATION DES RESULTATS	17
II.3. LE SOUTIEN AU RENFORCEMENT DES CAPACITES AFRICAINES ; VERS UN NOUVEL ENGAGEMENT ONUSIEN	18
CHAPITRE II : L'ACTION OPERATIONNELLE DE L'O.N.U POUR LA PAIX EN SOMALIE.....	20
SECTION I : L'ECHEC INITIAL ET L'ECHEC DE L'UNION POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX.....	20

I.1. L'ECHEC INITIAL.....	21
I.2. L'ECHEC DE L'UNION POUR LE MAINTIEN DE LA PAIX	21
I.3. LA NON-CONCLUSION DES ACCORDS PREVUS	22
I.4. LA RECHERCHE DE LA SECURITE PAR D'AUTRES VOIES	24
I.5. LES CRISES ET LA FIN DU SYSTEME.....	27
SECTION II : LA STRATEGIE DE LA PAIX ET L'ASSISTANCE A LA PAIX	28
II.1.LES ELEMENTS DE RENFORCEMENTS ET FAIBLESSES	29
2. LES CONTINGENTS NATIONAUX PERMANENTS.....	30
II.2. LA CRISE FINANCIERE	30
II.1. LA PAIX NEGOCIEE	31
II.4. LA PAIX CONSTRUCTIVE.....	32
II.5. LA PAIX DEFENDUE	33
CHAPITRE III : BILAN ET PERSPECTIVES D'AVENIRS DE L'O.N.U. POUR LA PAIX EN SOMALIE	34
SECTION I : LA PRESENTATION DE LA SOMALIE ET DE L'O.N.U	34
I.1. SOMALIE.....	34
I.2. L'O.N.U.....	35
II.3. LES DIFFICULTES	36
SECTIONS III : LES FORMES D'AIDE ET LES ORGANISMES PARTICIPANTS EN SOMALIE	37
III.1. LES FORMES D'AIDE.....	37
<i>III.1.1. L'aide financière</i>	<i>37</i>
<i>III.1.2. L'AIDE ALIMENTAIRE.....</i>	<i>38</i>
<i>III.1.3. L'AIDE AUX MENACES POUR LE PROCESSUS DE PAIX</i>	<i>39</i>
III.2. LES ORGANISMES PARTICIPANTS.....	40
<i>III.2.1. L'UNION EUROPEENNE</i>	<i>40</i>
<i>III.2.2. RECONNAISSANCE PAR L'O.N.U</i>	<i>42</i>
III.2. LE FINANCEMENT RENFORCE	44
CONCLUSION	45
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	50

